



FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Socialement responsable

Déclaration CFTC au Conseil d'Administration du 20 Juin 2013

Monsieur le Président,

Permettez-nous de vous donner notre sentiment sur la situation actuelle du régime minier.

Tout d'abord sur la commission stratégique de coordination du régime minier mise en place par Mme la Ministre Marisol TOURAINE.

On peut se féliciter qu'il y ait une volonté de dialogue, au moins en apparence, mais force est de constater, qu'à ce jour les débats de la commission se limitent à faire une photographie de l'existant.

Même s'il n'appartient pas à la commission de décider, il nous semble, tout au moins, que celle-ci puisse dégager des orientations stratégiques sur les points exposés par la Ministre lors de sa mise en place, à savoir :

- L'assurantiel
- L'évolution de l'offre de soins
- La politique vacances, point qui semble crucial puisqu'il est mis à deux reprises à l'ordre du jour.

Alors que pour la CFTC le problème des personnels est plus urgent à traiter et regrette que celui-ci n'ait pas encore été abordé à ce jour. Il est d'autres sujets tels que la valorisation du patrimoine, du retour de la part significative lors de cession, de l'avenir des services informatiques, des fonctions supports etc..... qui ne sont pas abordés.

Pour la CFTC, l'élaboration d'une nouvelle Convention d'Objectif et de Moyen pour les années à venir doit prendre en compte tous les paramètres. A moins que les choses ne soient déjà écrites à l'avance.

Nous voudrions également vous alerter sur les difficultés de fonctionnement que connaissent les différents services des CARMi suite à l'arrêt des contrats CUI et à la non anticipation des congés restant à prendre.

Le manque d'effectif retarde considérablement le service rendu aux affiliés et engendre de plus des risques psycho-sociaux pour le personnel.

La CFTC demande que le départ du personnel soit compensé.

De plus, nous nous étonnons du contenu du projet médical pour la Moselle Est dévoilé par l'ARS Lorraine, notamment dans la partie Investissement.

Il semblerait que le régime minier procède à 27 M€ d'investissement pour :

1. L'installation du plateau technique de rééducation à Freyming-Merlebach
2. La relocalisation du centre lourd de dialyse à Hospitalor
3. L'installation IRM, USIC, UNV à Unisanté Forbach.

Notre question est simple, qu'en est-il ?

Enfin, pour terminer notre déclaration, nous portons à votre connaissance, que la CFTC condamne les lettres anonymes diffamatoires qui ont fleuri ces derniers temps, aussi bien dans les Carmi qu'à la CAN. Ces basses manœuvres ne servent pas le régime minier et son personnel qui œuvre chaque jour dans l'intérêt des affiliés.

La CFTC ne peut cautionner de tels agissements et apporte son soutien à l'ensemble des agents incriminés. Leurs auteurs ne mesurent pas la portée d'un tel acte. Que dieu leur Pardonne.

Les Administrateurs CFTC